

Image not found or type unknown



## Bien dependant de la succession non pris en compte

Par **miredo**, le **14/03/2016** à **19:23**

Bonsoir,

Suite à un décès, bien familial vendu, connu du notaire mais non considéré dans la succession et somme de la vente non déposée sur le compte bancaire du conjoint survivant. Dois-je déposer une plainte comme me dit la curatrice, étant héritière directe ( nous sommes 2 enfants du meme mariage): nue-propriétaires et conjoint survivant usufruitier sous protection des majeurs) ?

Merci par avance pour toutes réponses/conseils.